Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences
Département de science politique

POL 6262 – Pouvoir, idées, société

Hiver 2026 – Mercredi 12h30 - 15h30

Professeur : Augustin SIMARD
Disponibilité : le lundi de 13h à 16h
Courriel : augustin.simard@umontreal.ca

Unrechtsstaat : états de droit et de non-droit

Le séminaire de cette année est consacré à un concept difficile à cerner - l'*Unrechtsstaat* – un mot-valise que l'on pourrait rendre diversement par *État de non-droit* ou par *non-État-de-droit*.

Béhémoth et Léviathan, William Blake*, 1825*

Si ce concept est malaisé à traduire, c'est qu'il reste intimement lié à l'expérience allemande, celle de Weimar, du nazisme et de l'exil, et que les tentatives pour en étendre l'usage (en l'appliquant à l'apartheid, la ségrégation raciale, les dictatures post-libérales, l'état d'exception colonial, etc.) évoquent toujours celle-ci de manière plus ou moins directe.

Contrairement à ce que laisse entendre le privatif « *un-* », l'*Unrechtsstaat* ne désigne pas une simple tyrannie déréglée, un régime d'arbitraire « sans foi ni loi ». Il recouvre au contraire une situation complexe dans laquelle le droit se retourne contre lui-même et assure l'existence de « zones de non-droit ». Cette opération paradoxale soulève de vastes questions théoriques. Le non-droit est-il toujours du droit? Dans quelle mesure peut-on parler d'un droit « illégal »? L'exception et le droit s'opposent-t-il de manière tranchée? L'État de droit est-il forcément libéral? S'agit-il d'un *unqualified human good* comme le suggérait E. P. Thompson?

À partir d'un corpus d'auteurs critiques, nous tâcherons de cerner les contours de ce concept et d'explorer certaines difficultés qu'il charrie. En suivant la filiation allemande mais sans prétention d'exhaustivité, le présent séminaire s'efforcera de reconstruire la dynamique des discussions et des controverses, de manière à esquisser une topographie théorique des *états-de-non-droit*.

Démarche

Après la séance d'introduction et les deux premières rencontres, pour lesquelles je préparerai des exposés magistraux, toutes les séances seront consacrées à des discussions collectives autour d'un ou plusieurs textes. Chacune sera sous la responsabilité d'un.e étudiant.e qui guidera notre lecture, nous fournira les éclaircissements nécessaires et initiera la discussion.

Sauf exception, toutes nos rencontres commenceront par un tour de table, et je m'attends à ce que chaque participant.e intervienne et partage ses impressions de lecture. La lecture des textes est une condition *sine qua non* de la participation au séminaire.

Calendrier

Il s'agit d'un plan provisoire, susceptible d'être amendé en fonction des intérêts des participant.e.s.

7 janvier	Introduction	- Edward P. Thompson, *Whigs and Hunters* (1975), ch. 10. - Morton Horwitz, « The Rule of Law: An Unqualified Human Good? » (1977).
14 janvier	Droit et non-droit	- Herbert L. A. Hart, « Positivism and the Separation of Law and Morals » (1958). - Lon L. Fuller, « Positivism and Fidelity to Law » (1958).
21 janvier	Société et forme du droit	- Roberto M. Unger, *Law in Modern Society* (1975), ch. 2. - Robert S. Sumers, « The Formal Character of Law » (1992) et « A Formal Theory of the Rule of Law » (1993).
28 janvier	Le capitalisme et la déformalisation du droit	- Franz L. Neumann, « Le changement de fonction du droit dans la société bourgeoise » (1937).
11 février	L'État dual et son droit	- Ernst Fraenkel, « L'État dual du IIIe Reich » (1937) et « Dans la machine de la justice du IIIe Reich » (1934).
18 février	Norme, décision et droit	- Carl Schmitt, *Théologie politique* (1922), ch. 1 à 3.
25 février	Le droit totalitaire et la loi du mouvement	- Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme* (1951), vol. 3, ch. 12 et 13.
3 mars	*Semaine de relâche*	
11 mars	L'impérialisme et la fin de l'État de droit	- Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme* (1951), vol. 2, ch. 8 et 9.
18 mars	De la règle à la norme	- Michel Foucault, « La vérité et les formes juridiques » (1974), conférences III à V.
25 mars	Le droit comme constante anthropologique	- Alain Supiot, *Homo juridicus* (2005), ch. 1, 2, 4, et 5.
1er avril	Le droit et la vie	- Giorgio Agamben, *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue* (1995), introduction et première partie.
8 avril	La vie au-delà du droit	- Giorgio Agamben, *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue* (1995), troisième partie.

Évaluations

- **La préparation et la direction d'une séance (30 %).**
Je m'attends à ce que l'étudiant.e responsable de la séance soit bien préparée, qu'elle nous guide collectivement, qu'elle ait effectué un travail bibliographique complémentaire, et qu'elle attire notre attention sur des points restés dans l'ombre.

- **La participation au séminaire et la lecture des textes (20 %).**
Afin que cette composante puisse être évaluée, chaque étudiant.e m'indiquera par courriel au moins deux heures avant le séminaire les points qu'elle compte soulever au cours de la discussion. Il pourra s'agir de questions (elles doivent alors être bien mises en contexte) ou de remarques critiques.

- **Bibliographie commentée, note de synthèse et défense orale (50%).**
Plutôt que le traditionnel travail de session, je demande à chacun.e des participant.e.s d'établir une mise en dialogue entre deux auteurs en rapport avec la thématique du cours. Le travail prendra la forme d'une bibliographie commentée et d'une note de synthèse qu'il s'agira de défendre oralement. Des consignes plus précises seront communiquées à la séance du 22 janvier. La bibliographie commentée et la note de synthèse sont à rendre le **vendredi 10 avril** via StudiUM. Les soutenances orales auront lieu ***en personne*** entre le 13 et le 24 avril.

Éléments de bibliographie

Je mentionne ici les titres dont sont tirées les textes au programme de lectures.

AGAMBEN, Giorgio, *Homo Sacer. L'intégrale 1997-2015*, trad. J. Gayraud et alii, Seuil (Opus), 2016.

ARENDT, Hannah, *Les Origines du totalitarisme. Eichmann à Jérusalem*, éd. P. Bouretz, trad. coll. Paris, Gallimard (Quarto), 2000.

FRAENKEL, Ernst, « In der Maschine der politischen Strafjustiz des III. Reiches » (1934) et « Das Dritte Reich als Doppelstaat » (1937), in *Gesammelte Schriften. Band 2: Nationalsozialismus und Widerstand*, éd A. v. Brünneck, Baden-Baden, Nomos, 1999.*

FULLER, Lon L., « Positivism and Fidelity to the Law », *Harvard Law Review*, vol. 71, no 4, 1958, p. 630-672.

HART, Herbert L. A., « Positivism and the Separation of Law and Morals », *Harvard Law Review*, vol. 71, no 4, 1958, p. 593-629.

KIRCHHEIMER, Otto, « The Legal Order of National Socialism » et « Changes in the Structure of Political Compromise », *Studies in Philosophy and Social Science*, vol. 9, 1941, p. 456-475 et p. 564-589.*

NEUMANN, Franz L., « Der Funktionswandel des Gesetzes im Recht der bürgerlichen Gesellschaft », *Zeitschrift für Sozialsforschung*, vol. 6, no 3, 1937, p. 542-596.*

SCHMITT, Carl, *Théologie politique* (1922), trad. J.-L. Schlegel, Gallimard, Paris, 1985.

SUMMERS, Robert S., « The Formal Character of Law » et « A Formal Theory of the Rule of Law », in *Essays in Legal Theory*, Dordrecht, Kluwer, 2000, p. 125-182.

SUPIOT, Alain, *Homo juridicus. Essai sur la fonction anthropologique du droit*, Paris, Seuil, 2005.

* Une version française des textes sera transmise aux étudiant.e.s. Ils font partie d'une anthologie à paraître : Ernst Fraenkel, Otto Kirchheimer et Franz L. Neumann, *Le droit dans l'abîme. Textes sur le capitalisme, le nazisme et l'État de droit*, éd. A. Simard, trad. A. Simard et F. Roussel, Presses de l'Université de Montréal, 2026.

THOMPSON, Edward P., *La guerre des forêts. Luttes sociales dans l'Angleterre du XVIIIe siècle* (1975), trad. C. Jaquet, Paris, 2014.
UNGER, Roberto M., *Law in Modern Society. Towards. Towards a Criticism of Social Theory*, New York, Free Press, 1976.

Littérature secondaire sur le débat Hart/Fuller et ses suites.

CANE, Peter (dir.), *The Hart-Fuller Debate in the Twenty-First Century*, Londres, Bloomsbury, 2010.
HABERMAS, Jürgen, *Droit et morale. Tanner Lectures (1986)*, trad. C. Bouchindhomme et R. Rochlitz, Seuil, 1997.
HUTCHINSON, Allan C., *Hart, Fuller, and Everything After. The Politics of Legal Theory*, Oxford, Hart, 2023.
RUNDLE, Kristen, *Forms Liberate. Reclaiming the Jurisprudence of Lon L. Fuller*, Oxford, Hart, 2012.
SUMMERS, Robert S., *Lon L. Fuller*, Redwood, Stanford University Press, 1984.

... sur Neumann, Kirchheimer et Fraenkel

BUCHSTEIN, Hubertus, *Enduring Enmity. The Story of Carl Schmitt and Otto Kirchheimer*, Francfort, Transcript, 2023.
HERRERA, Carlos M, *Droit et gauche. Pour une identification*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003.
MEIERHENRICH, Jens, *The Remnants of the Rule of Law. An Ethnography of Nazi Law*, Oxford University Press, 2018.
SCHEUERMANN William E., *Between the Norm and the Exception. The Frankfurt School and the Rule of Law*, Cambridge, MIT Press, 1994.
SIMARD, Augustin, *Le droit et son autre. Otto Kirchheimer et la critique de l'État de droit*, Presses de l'Université de Montréal, 2023.

… sur Schmitt

BAUME, Sandrine, *Carl Schmitt. Penseur de l'État*, Paris, Science Po, 2003.
DYZENHAUS, David (dir.), *Law as Politics. Carl Schmitt's Critique of Liberalism*, Durham, Duke University Press, 1998.
HERRERA, Hugo E. *Carl Schmitt between Technological Rationality and Theology*, Albany, SUNY Press, 2020.
KERVÉGAN, Jean-François, *Que faire de Carl Schmitt?*, Paris, Gallimard, 2012.
MÜLLER, Jan-Werner. *A Dangerous Mind, Carl Schmit in Post-War European Thought*, New Haven, Yale University Press, 2003.
NEUMANN, Volker, *Carl Schmitt als Jurist*, Tübingen, Mohr Siebeck, 2015

… sur Arendt

BENHABIB, Seyla (dir.), *Politics in Dark Times. Encounters With Hannah Arendt*, Cambridge University Press, 2010.
BERNSTEIN, Richard J., *Why Read Hannah Arendt Now?*, Cambridge, Polity, 2018.
GOLDONI, Marco et Christopher McCorkindale (dir.), *Hannah Arendt and the Law*, Oxford, Hart, 2013.
LEFEBVE, Vincent, *Politique des limites, limites de la politique. La place du droit dans la pensée de Hannah Arendt*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2016.
LEIBOVICI, Martine et Anne-Marie Roviello, *Le pervertissement totalitaire. La banalité du mal selon Hannah Arendt*, Paris, Kimé, 2017.

SCHULZE, Sophie, *Hannah Arendt, les juristes et le concept de totalitarisme*, Paris, Kimé, 2020.

… sur l'État de droit

HUTCHINSON, Allan C. et Patrick Monahan (dir.), *The Rule of Law. Ideal or Ideology*, Toronto, Carswell, 1987.
LOUGHLIN, Martin et Jens Meierhenrich (dir.), *The Cambridge Companion to the Rule of Law*, Cambridge University Press, 2021.
RUNDLE, Kristen, *Revisiting the Rule of Law*, Cambridge University Press, 2022.
TAMANAHA, Brian Z., *On the Rule of Law. History, Politics, Theory*, Cambridge University Press, 2000.
WALDRON, Jeremy, *Thoughtfulness and the Rule of Law*, Harvard University Press, 2023.

… et sur le droit en général

KOJÈVE, Alexandre, *Esquisse d'une phénoménologie du droit*, Paris, Gallimard, 1981.
LUHMANN, Niklas, *Le droit de la société*, trad. L. Sosoe, Québec, Presses de l'Université Laval, 2019.
MENKE, Christoph, *Critique of Rights*, trad. C. Turner, Cambridge, Polity, 2020.
OST, François, *Le droit ou l'empire du tiers*, Paris, Dalloz, 2021.
SUMMERS, Robert S., *Form and Function in a Legal System. A General Study*, Cambridge University Press, 2005.
TROPER, Michel, *Le droit et la nécessité*, Paris, PUF, 2011.
WEBER, Max, *Sociologie du droit*, trad. J. Grosclaude, Paris, PUF, 1987.

La prévention du plagiat

Le plagiat consiste à utiliser de façon totale ou partielle, littérale ou déguisée le texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence à l'occasion d'un travail, d'un examen ou d'une activité faisant l'objet d'une évaluation. Cette fraude est lourdement sanctionnée par l'Université. Nous appliquerons le règlement avec rigueur.

Les étudiant.e.s sont invité.e.s à consulter le site web http://www.integrite.umontreal.ca/ et à prendre connaissance du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants. **Plagier peut entrainer un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université**.

L'IA et vous

Les développements des outils conversationnels basés sur l'intelligence artificielle transforment nos pratiques universitaires et posent de manière aigüe la question de l'authenticité des textes soumis par les étudiant.e.s (et les chercheur.e.s en général).

Dans le cadre de ce séminaire, vous pouvez bien sûr utiliser l'IA comme un outil parmi d'autres, afin de recueillir et synthétiser des informations. **Mais je m'attends à ce que les textes que vous produirez soient bel et bien de votre cru, et que vous soyez en mesure de justifier oralement vos positions**. Vous devez notamment être capables de m'expliquer *in presentia actuale* chacune des phrases et des propositions que je lirai dans vos textes. De plus, les références bibliographiques devront être systématiques, complètes et précises.

Règlements pédagogiques

Veuillez prendre note que le trimestre débute le 7 janvier et se termine le 30 avril 2026 (incluant la période des examens) et que la présence physique est attendue à tous les cours. Aucune demande d'examen différé ne sera acceptée sans motif valable. Nous entendons par motif valable, un motif indépendant de la volonté de l'étudiant.e, tel que force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat de médecin.

L'étudiant.e doit motiver, en remplissant le formulaire disponible dans le Centre étudiant, toute absence à une évaluation dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent-e à une évaluation et fournir les pièces justificatives dans les sept jours suivant l'absence.

L'étudiant.e doit motiver, en remplissant le formulaire disponible dans le Centre étudiant, toute demande de délai pour la remise d'un travail dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra remettre à temps le travail et fournir les pièces justificatives.

La pénalité imposée pour les retards dans la remise des travaux est de 10% par jour.

Le harcèlement

Il incombe à chaque membre de la communauté universitaire de se conduire avec respect en tout temps envers tout le monde. En particulier, le Département de science politique s'efforce de créer un environnement accueillant et sécuritaire pour toutes et tous, quelle que soit leur identité.

- si vous pensez être victime de harcèlement :
http://harcelement.umontreal.ca/que-faire/que-faire-si-je-vis-du-harcelement/

- si on s'est confié à vous ou si vous êtes témoin de harcèlement :
http://harcelement.umontreal.ca/que-faire/que-faire-si-on-se-confie-a-moi-ou-si-je-suis-temoin-de-harcelement/

Pour toute autre question : http://harcelement.umontreal.ca/